



DÉCLARATION CONJOINTE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES JEUNES PARLEMENTAIRES DU P20

Kleinmond, Le Cap (Afrique du Sud)

Préambule

1. Nous, jeunes parlementaires des pays membres du G20 et des pays partenaires, nous sommes réunis les 28 et 30 septembre 2025 à Kleinmond, dans la province du Cap-Occidental (Afrique du Sud), sous l'égide du Parlement de la République d'Afrique du Sud, à l'occasion de la première Réunion des jeunes parlementaires du P20, organisée dans le cadre du onzième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20).
2. Nous nous sommes réunis sous le thème *Les jeunes parlementaires au service de la solidarité, de l'égalité et de la durabilité à l'échelle mondiale*, pour partager nos analyses, utiliser la diplomatie parlementaire comme moyen de rechercher des solutions durables aux défis transversaux auxquels les jeunes sont confrontés dans le monde et faire entendre le point de vue et les besoins des jeunes parlementaires dans les débats et processus décisionnels de la onzième édition du P20.
3. Nous nous sommes également rassemblés pour porter la voix des jeunes dans les travaux du P20 et faire progresser leur cause à travers le monde en renforçant leur participation à la gouvernance mondiale et aux actions de développement.
4. Nous réaffirmons notre conviction quant au pouvoir de la diplomatie parlementaire, de la gouvernance inclusive et de l'innovation menée par les jeunes pour façonner un monde plus juste, plus pacifique et plus durable, et pour instaurer le consensus entre les différents systèmes politiques.
5. Nous demeurons résolus à promouvoir la coopération législative afin de prévenir et d'éliminer toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'âge, conformément au principe de non-discrimination consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
6. Nous saluons la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, Jeunesse 2030, lancée en 2018, qui vise à autonomiser les jeunes, à protéger leurs droits et à garantir leur participation effective aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions, en tant qu'acteurs du changement pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
7. Nous prenons note de plusieurs rapports mondiaux des Nations Unies sur la jeunesse, et en particulier : *Youth Employment: Youth Perspectives on the Pursuit of Decent Work in Changing Times* (2011) ; *Youth and Migration* (2013) ; *Youth Civic Engagement* (2016) ; *Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development* (2018) ; et *Youth Social Entrepreneurship and the 2030 Agenda* (2020).
8. Nous rappelons les principales résolutions de l'ONU relatives aux jeunes, notamment diverses résolutions de l'Assemblée générale concernant les politiques et programmes, ainsi que les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité.

9. Nous prenons acte de l'adoption en 2024 du Pacte pour l'avenir des Nations Unies, qui place les jeunes et les générations futures au cœur de ses priorités. Nous prenons note en particulier la mesure 34, qui engage la communauté internationale à investir dans le développement social et économique des enfants et des jeunes.
10. Nous prenons note des travaux menés depuis 2008 par l'Initiative des Nations Unies pour un cadre commun concernant les enfants, les jeunes et les changements climatiques, notamment pour faciliter la coordination et la mise en œuvre d'initiatives climatiques en faveur des enfants et des jeunes.
11. Nous saluons la résolution de l'Union interparlementaire (UIP) intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*, adoptée en 2010 par la 122^e Assemblée de l'UIP, qui appelait à une plus grande participation des jeunes à la prise de décisions et a conduit à la création du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.
12. Nous prenons acte des rapports de l'UIP mettant en évidence la sous-représentation persistante des jeunes dans les parlements, alors même qu'ils représentent plus de 23 % de la population mondiale et que la moitié de celle-ci a moins de 30 ans.
13. Nous saluons également les résultats des conférences mondiales des présidents de parlement organisées par l'UIP, plus récemment en juillet 2025, au terme desquelles les présidents se sont engagés à ouvrir véritablement la politique aux jeunes et ont appelé à une participation accrue de la jeunesse.
14. Nous saluons l'*Appel à l'action sur la participation et le leadership politiques des jeunes femmes*, publié conjointement en 2021 par l'UIP et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, qui a défini trois domaines prioritaires pour accroître la représentation des jeunes femmes en politique.
15. Nous encourageons vivement le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse à poursuivre ses travaux sur l'indicateur "Les jeunes en politique", tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Notre programme commun*, publié en 2021, et réaffirmé dans le *Plan stratégique 2025-2028 du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse*.
16. Nous gardons à l'esprit les résultats des sommets des dirigeants du G20 et les déclarations qui en sont issues, en particulier l'objectif d'Antalya adopté lors du Sommet du G20 tenu dans cette ville en 2015, dans lequel les dirigeants se sont engagés à réduire de 15 % d'ici 2025 la part des jeunes sans emploi ni formation.
17. Nous prenons note des instruments et mécanismes régionaux mis en place pour répondre aux défis persistants auxquels les jeunes sont confrontés, notamment les inégalités, les obstacles à l'éducation, le chômage, la violence et les disparités en matière de participation.
18. Nous réaffirmons les principes de démocratie, de multilatéralisme et de respect des droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et les instruments internationaux pertinents.
19. Nous estimons qu'il est impératif que les jeunes parlementaires puissent jouer un rôle actif dans l'élaboration des programmes politiques mondiaux et nationaux, et faire entendre les voix, les expériences et les aspirations des jeunes au cœur des institutions démocratiques.

Défis et opportunités

20. Nous constatons avec inquiétude que, malgré les résolutions emblématiques adoptées par l'UIP sur la participation des jeunes, les progrès demeurent lents. À l'échelle mondiale, seuls 2,8 % des parlementaires ont 30 ans ou moins et 18,8 % ont 40 ans ou moins. Ces chiffres sont bien en deçà des objectifs fixés par l'UIP, à savoir 15 % de parlementaires de moins de 30 ans et 35 % de moins de 40 ans à l'horizon 2025.

21. Nous sommes préoccupés par les taux élevés de chômage des jeunes, avec une moyenne mondiale d'environ 13 % et plus du double dans de nombreuses économies en développement.
22. Nous prenons acte de la fracture numérique persistante, alors que 2,2 milliards d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans n'ont pas accès à Internet dans leur foyer.
23. Nous sommes préoccupés par les crises concomitantes de fragilité de la santé mentale, de hausse des déplacements de population liés aux conflits, de mortalité et de morbidité, ainsi que par la hausse du coût de la vie qui absorbe désormais 38 % du revenu mensuel des jeunes dans l'ensemble des pays du G20.
24. Nous prenons donc acte des défis et des opportunités uniques auxquels notre génération est confrontée, ainsi que du rôle essentiel joué par les jeunes dirigeants dans la construction de sociétés inclusives, pacifiques et durables.
25. Nous constatons que la majorité des jeunes dans le monde subissent de façon disproportionnée l'impact des grands défis mondiaux, qu'il s'agisse des changements climatiques, du chômage, des conflits, des violences faites aux femmes ou des inégalités.
26. Conformément au principe "rien sur nous sans nous", nous adoptons par consensus l'engagement collectif ci-après en faveur d'actions et de principes communs.

Promouvoir la solidarité mondiale

27. Nous soulignons la nécessité de mettre à profit la diplomatie parlementaire pour favoriser un multilatéralisme inclusif et garantir la participation effective des jeunes aux instances décisionnelles internationales.
28. Nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération interparlementaire entre les jeunes législateurs pour rapprocher les positions et promouvoir des solutions communes face aux défis mondiaux.

Promouvoir l'égalité et le développement durable

29. Nous appelons à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination et d'inégalité, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, le handicap ou la situation économique et sociale, ainsi que pour combler la fracture numérique.
30. Nous soulignons la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques, des programmes et des mesures visant à favoriser le renouvellement des générations en milieu rural et à garantir les droits des jeunes dans les zones rurales, forestières et aquatiques. Cela suppose de lever les obstacles qui freinent leur accès à la terre, à l'éducation, à la technologie et au crédit, tout en favorisant le renouvellement des générations dans l'agriculture, la gestion forestière et la pêche.
31. Nous soutenons les politiques d'autonomisation des jeunes qui favorisent un accès équitable à l'éducation, à un travail décent, aux soins de santé, à l'énergie, à la connectivité numérique et à la représentation politique.
32. Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les cadres législatifs et budgétaires protègent les droits et la dignité de tous, notamment en garantissant une protection et des chances égales aux femmes, aux peuples autochtones, aux personnes handicapées et aux minorités, dont la participation et le leadership sont essentiels à la réalisation de l'égalité et du développement durable.
33. Nous restons conscients du fait que les questions relatives aux jeunes sont de nature transversale et sont abordées dans plusieurs ODD, et que, s'il n'existe pas d'objectif exclusivement consacré aux jeunes, plusieurs ODD se réfèrent explicitement aux jeunes ou ont une incidence directe sur leur situation, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la participation.
34. Nous appelons à un suivi régulier de la mise en œuvre des cibles des ODD relatives aux jeunes, notamment les cibles 3.7, 4.4, 4.5, 8.3, 8.6, 10.2, 16.7 et 17.16.

Promouvoir l'action parlementaire pour lutter contre les changements climatiques et favoriser le développement durable

35. Nous prenons acte de l'importance de renforcer les partenariats entre tous les pays, les parlements, les établissements de recherche, les gouvernements, les institutions privées et les organisations de la société civile dans la lutte contre les changements climatiques.
36. Nous soulignons la nécessité d'associer les parlementaires à la lutte contre les changements climatiques et l'importance de mettre en œuvre des lois nationales conformes aux plans d'adaptation, aux communications en matière d'adaptation et aux contributions déterminées au niveau national (CDN), le cas échéant.
37. Nous appelons les parlements à adopter des lois pertinentes et à mettre en place des mécanismes de contrôle pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation, conformément aux CDN, ainsi qu'aux objectifs, cibles et principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, eu égard aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives de leurs pays.
38. Nous réaffirmons la nécessité de traiter l'urgence climatique comme une question transversale qui appelle un engagement législatif et une coopération intergénérationnelle.
39. Nous appelons les parlements à exercer leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation pour répondre aux besoins des personnes touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques, notamment celles en situation de vulnérabilité.
40. Nous soutenons la mise en œuvre des ODD, en particulier ceux relatifs à la résilience climatique, aux innovations sobres en carbone ou à émissions nulles et économies durables.
41. Nous nous engageons en particulier à faire entendre le point de vue précieux des jeunes en participant aux processus législatifs, qu'il s'agisse d'examiner les lois et les budgets ou d'utiliser des outils de contrôle pour surveiller la mise en œuvre des politiques climatiques par l'exécutif.

Promouvoir des réformes institutionnelles axées sur les jeunes et assurer une participation inclusive à la vie politique et au développement

42. Nous soulignons que les parlements, à travers leurs fonctions législatives, de contrôle, de reddition de comptes et de participation publique, sont bien placés pour promouvoir la participation des jeunes en tant que bâtisseurs de cohésion sociale et acteurs du changement.
43. Nous soulignons également que la représentation des jeunes au parlement est essentielle pour garantir leur participation à la vie politique et au développement, et nous restons convaincus de l'utilité de mesures dans les domaines suivants : création d'environnements favorables pour les jeunes parlementaires grâce à la formation, au mentorat, aux services de garde d'enfants, à des horaires parlementaires plus souples et au télétravail ; mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des sexes en s'attaquant aux normes sociales qui entretiennent les inégalités entre les sexes, les rapports de pouvoir déséquilibrés et la violence ; adoption d'approches intersectionnelles pour lutter contre la double exclusion amplifiée subie par les jeunes handicapés.
44. Nous nous engageons à associer activement les jeunes aux processus parlementaires, en veillant à ce que leur voix soit entendue et leur point de vue pris en compte, de manière à favoriser l'innovation et le développement durable et à bâtir des sociétés résilientes.

45. Nous appelons les parlementaires chevronnés, les gouvernements et les organisations internationales à institutionnaliser la participation des jeunes et à intégrer leur point de vue dans l'ensemble des processus politiques en veillant à ce que leurs besoins soient systématiquement pris en compte.
46. Nous appelons le P20 à envisager d'instituer une Réunion des jeunes parlementaires du P20 comme composante permanente du processus du P20, afin que les jeunes parlementaires disposent d'un espace leur permettant de participer à l'établissement des priorités législatives mondiales.
47. Nous appelons les jeunes parlementaires à continuer de promouvoir le changement au sein des parlements nationaux et dans la société, et à poursuivre leur action dans les instances internationales.
48. Nous faisons nôtres les recommandations de longue date du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, telles qu'elles sont exprimées dans la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, et invitons l'ensemble des parlementaires à souscrire à un ou plusieurs engagements de cette campagne, à savoir : envisager des quotas de jeunes ; faire correspondre l'âge pour briguer un mandat parlementaire à celui de la majorité électorale ; soutenir les canaux permettant de faire entendre le point de vue des jeunes au parlement ; autonomiser les jeunes parlementaires ; assurer le mentorat des jeunes candidats ; promouvoir la participation des jeunes.
49. Nous appelons à agir dans les domaines suivants : action parlementaire en faveur de la participation des jeunes, notamment la mise en place de programmes et de groupes parlementaires de jeunes, ainsi que l'élaboration de chartes sur les jeunes ; intégration des politiques, notamment l'inclusion et la prise en compte systématique des questions relatives aux jeunes dans les processus législatifs ; opportunités économiques, notamment l'élaboration de mesures législatives et autres qui favorisent l'entrepreneuriat des jeunes et les perspectives d'emploi pour ces derniers, et des initiatives visant à inscrire ces opportunités dans le contexte plus vaste de l'exercice des droits socio-économiques, civils et politiques ; et, enfin, fracture numérique et accès au numérique, notamment en adoptant des lois visant à remédier à la fracture numérique engendrée par l'apparition et l'adoption de l'intelligence artificielle, ainsi que l'utilisation de plateformes numériques pour favoriser la participation des jeunes.

Conclusions

50. En tant que jeunes législateurs, nous réaffirmons notre engagement à mettre à profit la diplomatie parlementaire pour promouvoir un monde juste, uni et durable. Nous affirmons notre responsabilité commune de jeter des ponts entre les pays et entre les générations, et nous nous engageons à agir résolument de manière proactive en faveur du changement, du dialogue et de la résilience.
51. Nous félicitons le Parlement de la République d'Afrique du Sud d'avoir accueilli avec succès la première Réunion des jeunes parlementaires du P20 et exprimons notre gratitude pour l'hospitalité qui nous a été réservée par le Parlement et le peuple d'Afrique du Sud.
52. À la suite de nos délibérations constructives lors de la première Réunion des jeunes parlementaires du P20, la présente Déclaration conjointe sera transmise à l'ensemble des participants pour examen avant sa soumission officielle au P20.

Nous exprimons notre gratitude à la présidence du P20 et saluons tous les jeunes parlementaires qui ont contribué au succès de cette rencontre. Leur expertise et leur engagement collectifs ont marqué le cours de ces délibérations et renforcé notre détermination à promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels du G20.